

## MEMORANDUM FONDATEUR du CLUB DES GOURMETS DE LA SPANAH

### 1. Contexte

L'idée est de réunir des Confrères avocats honoraires, membres de la Spanah, qui souhaitent découvrir de bonnes adresses de restaurants pour des déjeuners gastronomiques amicaux à Paris ou en proche banlieue.

Le « Club Gourmet » est animé par un comité actuellement composé de Yann Leclerc, initiateur et fondateur du Club, et de Marie-José Pirard-Lallemand, Secrétaire-Générale de la Spanah.

### 2. Modalités

Il est prévu la première année d'organiser trois déjeuners sélectionnés par le Comité. Les date, conditions et lieux seront publiés sur le site de la Spanah pour information et réservation.

La réservation définitive est subordonnée au règlement préalable par les participants de leur contribution au repas exclusivement par chèque au nom de l'organisateur.

En cas de force majeure, l'inscription peut être annulée si l'organisateur est prévenu par mail 48 heures avant l'événement.

Le nombre de convives est limité à 10 par ordre d'inscription.

Le prix du repas serait fixé au maximum à 70 euros par personne, vin compris à ce jour.

Le menu et le vin seront imposés avec deux choix.